

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070713-06_81_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP *Ge/81-07*
Séance du **13 JUIL. 2007**

**Conseil Général
Haut-Rhin**

**Extrait des délibérations
de la Commission Permanente**

**INSERTION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES
PROGRAMME 2006 (C052)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général CG/30032006/6/6-10 du 30 mars 2006,
- VU la convention particulière pour l'insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages 2005-2007 signée le 9 juin 2006,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 16 novembre 2006,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une subvention de 4.895 € pour l'insertion des lignes électriques et téléphoniques dans la rue de Bâle à la commune de HIRTZFELDEN conformément au tableau figurant en annexe,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204 - nature 20414 - fonction 71.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER